

# APPEL À PROJETS

Année scolaire 2025-2026

www.archivesdepartementales.puy-de-dome.fr



## Niveaux concernés

Ce dispositif s'adresse aux enseignants des collèges et lycées du Puy-de-Dôme, et plus particulièrement des établissements accueillant des dispositifs spécifiques, clubs théâtre et autres enseignements optionnels.

## **Conditions pratiques**

- > 6 classes maximum retenues durant l'année scolaire 2025-2026
- > projet limité à 1 classe par enseignant

Un livret présentant des ressources documentaires, des reproductions de documents, des axes de travail et des pistes pédagogiques est fourni à chaque enseignant.

#### Calendrier

Candidatures à adresser aux Archives départementales

> avant le 30 juin 2025, délai de rigueur.

## **LE PROJET**

Réalisée par les élèves, une lecture à voix haute de documents d'archives leur permet de revivre de manière sensible des événements de l'Histoire.

#### Deux thèmes sont à l'honneur

#### Lettres de guerre (1914-1918)

Une sélection de courriers échangés pendant le conflit permet de mettre en lumière le quotidien des acteurs au cours de la Grande guerre.

### Crime et châtiment dans le Puy-de-Dôme

Une sélection de documents permet de faire revivre, sous forme d'un jeu de rôle, un procès d'assises pour meurtre de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle.

## Un projet concerté et adapté aux classes

Le corpus de documents d'archives et les scénarios élaborés par les Archives départementales sont à la disposition des enseignants.

Une concertation préalable est indispensable pour préciser les objectifs et les étapes du projet, en fonction des contraintes de chaque classe.

Un accompagnement plus spécifique peut être envisagé à la demande de l'enseignant.

### Réunion d'information

mercredi 8 octobre à 14 h aux Archives

## Des objectifs multiples qui se prêtent à l'interdisciplinarité

- Découverte de la spécificité et de la singularité des documents d'archives
- Reconstitution d'un événement local
- Sensibilisation à l'évolution de la langue française et du vocabulaire
- Pratique de la lecture expressive à partir de documents d'époque
- Organisation d'un temps fort final

## Étapes du dispositif (pouvant évoluer après concertation)

- **1.** Une présentation et une visite des Archives départementales associée à une découverte des documents originaux.
- **2.** Sur un temps long laissé à l'appréciation des enseignants découverte et appropriation des documents par l'enseignant et ses élèves dans l'établissement.
- **3.** Mise en valeur du travail des élèves : jeu de rôle et/ou lecture des documents (selon la thématique retenue) : séance finale du projet dans l'établissement, en présence d'un représentant des Archives départementales, et restitution sur le site internet des Archives.



**Corinne Dalle •** 04 73 23 45 80 • archives@puy-de-dome.fr Archives départementales du Puy-de-Dôme • 75 rue de Neyrat • 63100 Clermont-Ferrand





## DOSSIER DE CANDIDATURE

OUI

Lequel?

Date limite de dépôt : 30 juin 2025

à retouner par mail : archives@puy-de-dome.fr

ou par voie postale : 75, rue de Neyrat - 63100 Clermont-Ferrand Ce dossier est également disponible sur la plate-forme **ADAGE** 

Établissement\*

Nom de l'enseignant\*

Coordonnées\*

(tél., mail académique obligatoire)

**Discipline\*** 

Classe et effectif\*

Thématique retenue\* Crime et châtiment (justice) Lettres de guerre (1914-1918)

Avez-vous déjà travaillé avec les Archives départementales ? OUI NON

Avez-vous déjà utilisé des documents d'archives en classe?

Le projet s'inscrit-il dans un dispositif spécifique ? OUI Lequel ?

(enseignements optionnels, de spécialité, option théâtre,

éloquence, etc.)

Ferez-vous appel à un prestataire extérieur?

(metteur en scène, intervenant théâtre, compagnie, accompagnement technique ...)

NON

Quels sont les objectifs pédagogiques recherchés à travers la participation à ce projet ?

### Quelle finalisation pensez-vous donner à ce projet?

(représentation théâtrale (même en classe), émission de radio, reportage filmé ou enregistré, jeu de rôle filmé ou enregistré, autres)

### **Engagement**

Si ce projet est validé par le Département, votre établissement s'engage à le réaliser, à fournir une captation audio ou vidéo, un bilan à son terme et à valoriser le partenariat départemental. L'enseignant s'engage à venir uniquement avec la classe sélectionnée pour projet. Les échanges se feront uniquement par mail académique (et non par mail personnel).







<sup>\*</sup> mentions obligatoires

## Information R.G.P.D. sur le recueil et le traitement de données à caractère personnel

Les informations personnelles recueillies dans ce formulaire ont pour seul objectif de mettre en contact les professeurs candidats à cet appel à projet et l'unité Actions éducatives des Archives départementales du Puy-de-Dôme, afin d'assurer le suivi et la gestion de ce projet.

Ces informations ne sont pas communiquées et aucune donnée n'est collectée ni diffusée à votre insu. Les données recueillies dans ce formulaire seront conservées le temps du projet puis anonymisées. À aucun moment il n'y aura de recueil d'informations personnelles sur les élèves de l'établissement scolaire.

Conformément à la législation en vigueur (\*) toute personne apparaissant dans nos fichiers bénéficie d'un droit de communication, de rectification, de suppression de ses informations personnelles, d'un droit d'opposition au traitement et à sa limitation. Ces droits s'exercent auprès du Département du Puy-de-Dôme (responsable de traitement), Direction des Archives départementales.

Pour toute demande, la communication d'une copie de pièce permettant la vérification de votre identité sera exigée. La demande est à adresser par courriel à : *archivesenligne@puy-de-dome.fr* ou par voie postale à : Archives départementales du Puy-de-Dôme - 75 rue de Neyrat, 63100 Clermont-Ferrand.

En cas de réclamation sur vos droits d'accès, contacter le Délégué à la protection des données par courriel : dpo@puy-de-dome.fr ou par voie postale à : Département du Puy-de-Dôme, Hôtel du département, Direction juridique, 24 rue Saint-Esprit, 63033 Clermont-Ferrand. En l'absence de suite à vos réclamations, vous avez également la possibilité de vous adresser à la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (C.N.I.L.), 3 Place de Fontenoy, 75007 Paris.

(\*) Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil sur la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, entré en vigueur le 25 mai 2018 ; Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée par la loi n° 2018-493 du 20 juin 2018.



